

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 132

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Subvention allouée à l'association Parents Enfants Méditerranée - exercice 2016

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction Enfance Famille
0413312731**

PRESENTATION

L'association Parents Enfants Méditerranée est située 28 rue Marx Dormoy 13004 Marseille. Elle a pour objet de mener des actions sur le lien entre les enfants et les parents en vue de prévenir la maltraitance et d'aider les familles en prise à des situations difficiles.

L'association a mis en place 2 lieux d'accueil enfants / parents, dites « Maisons câlins », l'un situé à Marseille (Centre d'Animation les Abeilles – 17 rue des Abeilles 13 001 – l'activité autour de la petite enfance est complémentaire avec les actions du Centre d'animation) et l'autre aux Pennes-Mirabeau (maison de l'enfance).

Rapport d'activité 2015 :

- La Maison Câlins située à Marseille a accueilli 421 enfants dont 90 % d'entre eux ont été accompagnés par leur mère ;
- La Maison Câlins des Pennes Mirabeau a accueilli 630 enfants, dont 98 % accompagnés par leur mère.

L'association anime également un groupe d'accompagnement professionnel pour les assistants familiaux de l'aide sociale à l'enfance ainsi qu'un groupe d'analyse des pratiques pour les professionnels de la petite enfance et propose des accompagnements pour les familles sous la forme d'entretiens avec une psychanalyste familiale.

Dans le cadre de ses missions facultatives de protection de l'enfance, le département apporte son soutien aux actions de prévention développées par l'association :

- 2013 : 27 000 € - 2014 : 27 000 € - 2015 : 27 000 €

DEMANDE POUR L'EXERCICE 2016 (APR - 0136)

L'association a établi un budget prévisionnel d'un montant total de 68 595 € et sollicite une participation financière du Département de 27 000 € pour mener à bien son activité en 2016.

Les autres financements attendus sont :

- Conseil Régional : 6 000 €
- Villes : 18 785 €
- CAF : 5 850 €
- Autres : 10 960 €

Je vous propose de fixer à 24 000 € le montant de la subvention de fonctionnement 2016, qui fera l'objet d'un versement unique après signature d'une nouvelle convention avec l'association selon le modèle approuvé par délibération de la Commission permanente.

INCIDENCE FINANCIERE

En cas de décision favorable, la dépense correspondante, soit 24 000 €, sera financée sur les crédits de paiement mis à disposition au titre de l'exercice 2016, chapitre 65, fonction 51, nature 6574, programme 21008.

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement AP ou CP
21008	2016	Subvention de fonctionnement aux associations	65 - 51 - 6574	24 000 €

CONCLUSION

Sur proposition de Madame la Déléguée à la protection maternelle et infantile, la santé, l'enfance et la famille, je vous serais obligée de bien vouloir

- fixer à 24 000 € le montant de la subvention de fonctionnement allouée à l'association Parents Enfants Méditerranée au titre de l'exercice 2016 ;
- m'autoriser à signer avec l'association bénéficiaire la convention de subvention de fonctionnement suivant le modèle de convention type approuvé par délibération n°122 de la Commission permanente du 27 juin 2014 ;
- adopter la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

